

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 11	
Pouvoirs : 0	
Pour 11	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 16/01/2025	
Date d'affichage : 31/01/2025	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Messieurs Stéphane BLUM et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/01/007 : Demande de subvention pour la réalisation d'une couverture et d'un dispositif de récupération des plombs sur le pas de tir du site nordique de Peisey-Nancroix - FDEC 2025.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la Commune de Peisey-Nancroix souhaite entreprendre des travaux afin de mettre à niveau et aux normes de son pas de tir de biathlon du site nordique de Peisey-Nancroix.

Dans ce cadre, il lui est demandé de mettre en place une couverture sur les cibles du pas de tir de biathlon, d'élargir les emplacements de tir, de mettre en place une récupération du plomb tiré en cible, vérifier la sécurisation des axes latéraux.

Ces travaux peuvent faire l'objet du versement d'une subvention de la part du Département de la Savoie, dans le cadre du FDEC (Fond Départemental d'Equipement des Communes).

Dépense	Montant HT
Pose d'une couverture et d'un dispositif de récupération des plombs sur le pas de tir de biathlon du site nordique de Peisey-Nancroix	160 000,00 €
Assiette subventionnable pour le FDEC au titre de la mise en conformité des bâtiments sportifs	150 000,00 €

Le montant total des travaux envisagés en 2025 est estimé à **160 000,00 € HT**

Le plan de financement de ces travaux est le suivant **hors taxe** :

- * Département de la Savoie : Fond Départemental d'Equipement des Communes (15% des 150 000 € d'assiette subventionnable, soit 14,06% du total) : 22 500,00 €
- * Région Auvergne-Rhone-Alpes (30%) : 48 000,00 €
- * Préfecture de la Savoie (25%) : 40 000,00 €
- * Autofinancement par le budget communal (30.94%) : 49 500,00 €

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil Municipal pour l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services du Département de la Savoie pour une opération représentant un montant total de **160 000,00 € HT** avec une assiette subventionnable de **150 000 € HT** et une aide de **22 500,00 € HT**.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **SOLLICITE** l'aide du conseil départemental pour la réalisation de ces travaux au titre du FDEC 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès des services du Département de la Savoie aux fins d'obtenir la subvention la plus élevée possible au titre du FDEC 2025;
- **DEMANDE** de pouvoir anticiper les démarches et travaux avant la décision d'obtention de la subvention des organismes visés, sans pour autant en perdre le bénéfice ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier de demande de subvention.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer les pièces s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Romain GIACHINO



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

